

Révision du SAGE de l'Oudon

Etat des lieux des données sur l'eau et évaluation du SAGE



Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon

Juin 2024

Préambule

Ce rapport a pour objet de dresser l'état des lieux du bassin versant de l'Oudon. Il comprend le recueil des données sur l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Oudon ainsi que les données de l'évaluation du SAGE.¹ Oudon 2022. Il répond aux exigences réglementaires pour l'état des lieux dans le cadre de la révision d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (article R212-36 du Code de l'Environnement) et tient compte des circulaires ou guides techniques afférents.

Il a pour finalité l'établissement d'un diagnostic de la situation observée en 2024, tenant compte des actions mises en œuvre et de l'évolution des indicateurs depuis 1998 (état des lieux de l'élaboration du SAGE.), 2015 (première évaluation du SAGE 2014 approuvé) puis 2020 (état des lieux du SAGE.).

Ce rapport fait partie intégrante de « l'état initial 2020 du SAGE. Oudon » rédigé en vue de la révision du SAGE. Il est complété par le rapport intitulé « état initial : bilan-évaluation 1997-2010 de la CLE.² et du SAGE. ».

Ce rapport a été rédigé par la cellule d'animation de la Commission Locale de l'Eau.

¹ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² Commission Locale de l'Eau

SOMMAIRE

1. Présentation générale du bassin versant	6
1.1. Données générales	6
1.2. Qualification des cours d'eau	6
1.2.1. Présentation des réseaux de suivi existant sur le bassin versant de l'Oudon	6
1.2.2. Les réseaux de contrôles	7
1.2.3. L'évaluation du bon état des eaux	7
1.3. Qualification des plans d'eau	7
1.3.1. Qualification des plans d'eau identifiés comme masses d'eau dans le S.D.A.G.E.	8
1.3.2. Données concernant les autres plans d'eau.....	8
1.3.3. Caractérisation des plans d'eau (2022-...).....	8
1.4. Qualification des zones humides	9
1.4.1. Pré localisation par la CLE (2006).....	9
1.4.2. Données existantes : inventaire réalisé par la CLE (2009).....	9
1.4.3. Données de pré localisation de la DREAL (2007)	9
1.4.4. Inventaire complémentaire des zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme	10
1.5. Qualification des haies	10
1.5.1. Haies stratégiques pour la gestion de l'eau	10
1.5.2. Evolution des plantations bocagères et arrachages sur le Bassin de l'Oudon	11
1.6. Identification et caractérisation dans le SDAGE	11
1.6.1. Masses d'eau identifiées sur le bassin versant de l'Oudon.....	11
1.6.2. Objectifs de bon état fixés pour le bassin versant de l'Oudon.....	11
1.7. Qualification géologique des sols du Bassin de l'Oudon.....	11
1.8. Contrats territoriaux de bassin.....	12
1.9. PCAET du bassin versant.....	12
1.10. Etude sociologique sur le Chéran	12
2. Etat des lieux quantitatif des eaux	13
2.1. Prélèvements	13
2.1.1. Eau potable : Prélèvements	13
2.1.2. Eau potable : Etat d'avancement de la protection des captages	13
2.1.3. Eau industrielle : Bilan quantitatif de l'eau prélevée	14
2.1.4. Eau agricole : Bilan quantitatif de l'eau prélevée	14
2.2. Rejets	14
2.2.1. Assainissement domestique : STEP du bassin versant de l'Oudon et leurs rejets	14
2.2.2. Assainissement domestique : Bilan de l'assainissement non-collectif : estimation de la pollution diffuse en provenance de ces installations	16
2.2.3. Assainissement industriel : Bilan quantitatif des principaux rejets industriels du bassin versant ...	16

2.2.4.	Description des petites et moyennes entreprises du territoire : répartition, activités.....	18
3.	Etat des lieux de la qualité de l'eau	19
3.1.	Qualité des eaux de l'Oudon et de ses principaux affluents.....	19
3.2.	Qualité des eaux AEP.....	19
3.3.	Qualité des eaux industrielles.....	19
3.4.	Les perturbateurs endocriniens sur le Bassin de l'Oudon	20
4.	Usages de l'eau et activités économiques liées	20
4.1.	Agriculture.....	20
4.2.	Pêche de loisir	22
4.3.	Pêche professionnelle	23
4.4.	Tourisme fluvial.....	24
4.5.	Activités nautiques et baignades	26
4.6.	Extraction de granulats	26
4.7.	Hydroélectricité	26
4.8.	Risque inondation – Zones inondables - Crues	27
5.	Identification des Acteurs	28
5.1.	La commission locale de l'eau	28
5.2.	Les services de l'Etat et ses établissements publics.....	28
5.2.1.	Le préfet (de région)	28
5.2.2.	L'agence régionale de Santé des Pays de la Loire	28
5.2.3.	Les directions départementales des territoires.....	29
5.2.4.	Les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités, et de la protection des populations	29
5.2.5.	La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire ...	29
5.2.6.	L'Agence de l'eau Loire-Bretagne	30
5.2.7.	L'Office Français de la Biodiversité	30
5.2.8.	La Mission Interservices de l'eau et de la nature.....	30
5.2.9.	Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.....	31
5.2.10.	Météo France.....	31
5.3.	Les collectivités et les établissements publics territoriaux	33
5.3.1.	La Région.....	33
5.3.2.	Les départements.....	33
5.3.3.	Les Syndicats de bassin.....	33
5.3.4.	Les structures de Pays, communautés de communes et d'agglomération	34
5.4.	Les usagers et organisations professionnelles membres de la C.L.E.....	35
5.4.1.	Membres de la CLE	35
5.4.2.	Les autres	39

6. Evaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E. 2022	41
6.1. Indicateurs du SAGE : Fiches d'évaluation et illustrations.....	41
6.2. Tableau d'avancement des dispositions du SAGE	41
6.3. Observatoire de l'eau du bassin de l'Oudon.....	41
6.4. Rapports annuels de la CLE	41

1. Présentation générale du bassin versant

1.1. Données générales

Carte 1 : Structures administratives au 1^{er} janvier 2020

Carte 2 : Collectivités locales du Bassin Versant de l'Oudon au 1^{er} septembre 2020

Carte 4 : Collectivités adhérentes et territoire d'intervention au 1^{er} janvier 2021

Principal affluent de la Mayenne, les 800 km de cours d'eau pérennes du bassin de l'Oudon drainent 1480 km² de bassin versant. Le territoire du S.A.G.E. du bassin de l'Oudon a été fixé par l'arrêté préfectoral D3.97 n°723 du 31 juillet 1997. Ce dernier a été modifié par l'arrêté DIDD-BPEF-2019 n°216 du 26 juillet 2019. Il concerne près de 70 000 habitants répartis sur les territoires suivants :

2 régions	la Bretagne	les Pays de la Loire		
4 départements	l'Ille-et-Vilaine	la Loire-Atlantique	le Maine-et-Loire	la Mayenne
8 communautés de communes ou d'agglomération	2 communautés de communes	1 communauté de communes	2 communautés de communes	2 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération
72 communes	3 communes	3 communes	15 communes	51 communes

1.2. Qualification des cours d'eau

1.2.1. Présentation des réseaux de suivi existant sur le bassin versant de l'Oudon

Carte 9 : Réseau de suivi de la qualité de l'eau AEP sur le Bassin de l'Oudon

Plusieurs organismes réalisent des suivis sur le bassin versant à des fréquences mensuelles :

- le Conseil Départemental de Maine et Loire
- le Conseil Départemental de la Mayenne
- le Syndicat du Bassin de l'Oudon

- la DREAL³ et l'Agence de l'eau
- L'ARS⁴ du Maine-et-Loire

Chaque année, les structures se concertent pour assurer le suivi sur le bassin versant de l'Oudon. Il s'agit d'éviter les doublons et permettre d'assurer les analyses fréquentes pour permettre l'évaluation du S.A.G.E. et des CTeau⁵.

Le détail des réseaux de suivi de chaque organisme de 2020 à 2023 est disponible en **ANNEXE 1**.

D'autres organismes réalisent des suivis, notamment les structures en charge de l'eau potable sur les points de captages, les fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

1.2.2. Les réseaux de contrôles

Carte 10 : Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO) et de Contrôle de Surveillance (RCS)

Le réseau de suivi du bassin versant de l'Oudon a été adapté en 2009 au suivi de l'atteinte du bon état écologique et chimique, tel que demandé par la DCE⁶ et le SDAGE⁷ du bassin Loire Bretagne. On distingue :

- Le **réseau de contrôle de surveillance (RCS)** Il permet d'évaluer l'état général des eaux et les tendances d'évolution au niveau d'un bassin. L'année 2007 représente l'année de référence pour contrôler les évolutions qualitatives pour les masses d'eaux superficielle et souterraine et quantitatives pour les masses d'eau souterraine.
- Le **réseau de contrôle opérationnel (RCO)**, dont le rôle est :
 - o d'assurer le suivi des masses d'eau
 - o d'assurer le suivi des améliorations des eaux, suite aux actions mises en place dans le cadre des programmes de mesures.

1.2.3. L'évaluation du bon état des eaux

Carte 11-12 : Etat des masses d'eau du S.A.G.E. de l'Oudon en 2017

L'évaluation est réalisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le lien vers les fiches masses d'eau de l'AELB est accessible en ANNEXE 6. Elles présentent l'état des différentes masses d'eau du bassin versant en fonction de 8 variables. Il est possible d'exporter ces données.

1.3. Qualification des plans d'eau

³ Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

⁴ Agence Régionale de Santé

⁵ Contrat territorial eau multithématique

⁶ Directive Cadre Européenne

⁷ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

1.3.1. Qualification des plans d'eau identifiés comme masses d'eau dans le S.D.A.G.E.

Le seul plan d'eau identifié comme masse d'eau dans le S.D.A.G.E. 2022-2027 est la Rincerie.

(L'étang de la Blisière était également identifié dans le S.D.A.G.E. précédent mais n'a pas été conservé).

1.3.2. Données concernant les autres plans d'eau

Inventaire du SMIDAP⁸ (2008) :

Le SMIDAP a réalisé en 2006-2008 une étude sur l'évolution des étangs et autres plans d'eau et dispose donc d'informations sur le bassin versant de l'Oudon.

Dans cette étude, il a été identifié 1632 plans d'eau d'une superficie égale ou supérieure à 1000 m² sur le bassin versant de l'Oudon, ce qui correspond à une surface totale estimée de 961 ha, soit une densité de plans d'eau par kilomètre carré de 1,11.

L'étude a également regardé l'évolution de la surface en plans d'eau en analysant les cartes de Cassini. Elle a démontré que pour le bassin versant de l'Oudon, les surfaces actuelles étaient moins importantes qu'il y a 220 ans (1 064 ha contre 961 ha aujourd'hui).

Etude du Bassin de l'Oudon (2019) :

Le Syndicat du bassin de l'Oudon a réalisé une étude en 2017-2019 sur les plans d'eau. Un inventaire cartographique a permis d'identifier : 6507 pièces d'eau de toutes tailles confondues, 1969 plans d'eau de plus de 1 000m². Avec en moyenne, 1.8 plans d'eau connectés en km².

Cet inventaire avait pour objectif d'identifier les plans d'eau prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique. Une analyse multicritère a donc été menée et les propriétaires des plans d'eau prioritaires (sur cours d'eau) ont été contactés pour leur proposer l'effacement. Au final le syndicat procède à des effacements de plans d'eau en fonction des opportunités.

Les rapports de cette étude plans d'eau pour la partie nord en 2018 et la partie sud en 2019 du Bassin de l'Oudon sont disponibles en **ANNEXE 2**.

1.3.3. Caractérisation des plans d'eau (2022-...)

Dans la continuité de l'identification des plans d'eau effectuée en 2019, la Commission Locale de l'Eau a engagé dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau la caractérisation des plans d'eau afin de mieux appréhender leur impact sur l'hydrologie. Il a été fait le choix de caractériser les plans d'eau sur le Chéran amont (325). Les agents du syndicat du bassin versant de l'Oudon ont pris contact avec les propriétaires pour effectuer cette caractérisation et sonder les possibilités/projets d'aménagements.

168 plans d'eau ont été visités en 2022 et 2023.

⁸ Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche

La caractérisation a 3 objectifs :

- Sensibiliser les propriétaires de plans d'eau à leur entretien, gestion, statut réglementaire,...
- Une plaquette a été éditée (disponible en **ANNEXE 3**),
- Recueillir des données réelles pour être exploitées par la CACG dans le cadre du P.T.G.E. (volet usages et milieux - rapport en **ANNEXE 7**),
- Faire remonter des projets d'effacement de plans d'eau pour, notamment les restaurer en zones humides (programme d'actions du syndicat). Sur 168 plans d'eau visités, 1 projet d'effacement sera mené en 2024.

Le rapport de la mission sera disponible à la fin du mois d'avril. Une synthèse de l'état actuel de la démarche est accessible en **ANNEXE 3**.

La C.L.E. a décidé de poursuivre la caractérisation des plans d'eau les plus impactants pour l'hydrologie (sur cours d'eau ou à moins de 100 mètres ; de plus de 1 000 m²) sur le Chéran aval en 2024 puis ce sera fait sur l'Argos⁹.

1.4. Qualification des zones humides

1.4.1. Pré localisation par la CLE (2006)

La Commission Locale de l'Eau a réalisé en 2006 la pré-localisation des zones humides à l'aide de l'indice de Beven-Kirkby. Le rapport incomplet qui explique la méthodologie est disponible en **ANNEXE 4**.

Les données sont disponibles à la C.L.E. et consultables sur le réseau SIG-zones humides.

1.4.2. Données existantes : inventaire réalisé par la CLE (2009)

La Commission Locale de l'Eau a réalisé de 2006 à 2009 l'inventaire terrain des zones humides suivant le critère de la végétation en collaboration avec les communes. Les données sont disponibles à la C.L.E. et consultables sur le réseau SIG-zones humides. Le rapport est disponible en **ANNEXE 4**.

Cet inventaire a été intégré au S.A.G.E. révisé en 2014, mais l'État l'a jugé insuffisant et a demandé que l'inventaire soit complété dans le cadre des révisions des documents d'urbanisme (cf. 1.4.4.). Cette demande est une des dispositions du S.A.G.E. 2014.

1.4.3. Données de pré localisation de la DREAL (2007)

Afin de pallier le manque de connaissances observé sur la région des Pays de la Loire dans ce domaine, la DREAL a lancé en 2007 une étude régionale de pré-localisation des marais et zones humides. Les données de pré-localisation des zones humides du département de la Mayenne et du Maine et Loire sont disponibles sur le site de la DREAL Pays de la Loire et

⁹ Chéran et Argos sont les masses d'eau prioritaires dans le cadre des PAOT 49 et 53 de l'Etat

avec leur système d'information géographique *SIGLOIRE* qui permet, entre autres, aux services de l'Etat de partager les données de pré-localisation des zones humides.

À noter que les services de l'État en Mayenne utilisent la carte des sols réalisée par le Département de la Mayenne pour vérifier la présence de zones humides dans le cadre de l'instruction des IOTA.

Site internet : <https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/localisation-des-zones-humides-a461.html>

SIGLOIRE : https://carto.sigloire.fr/1/r_prelocalisation_zone_humide_r52.map

Les données sont aussi consultables sur le réseau SIG-zones humides.

1.4.4. Inventaire complémentaire des zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme

Carte 13 : Localisation des inventaires zones humides sur le Bassin de l'Oudon (avant 2022)

Les inventaires complémentaires dans le cadre des documents d'urbanisme ont été réalisés sur :

- Pays de Craon dans le cadre du SCOT
- Pays de Loiron (Laval Agglomération) dans le cadre d'un PLUi
- Région de Pouancé-Combrée (Anjou Bleu Communauté dans le cadre d'un PLUi)

Ces inventaires ont été validés par la C.L.E. en vue de leur intégration lors de la prochaine révision du S.A.G.E. (Cf. Carte 13)

La CLE réalise en 2023 et 2024 l'inventaire complémentaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Anjou Bleu Communauté.

La Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou engage en 2024 l'inventaire des zones humides dans le cadre de son futur PLUi.

La CLE dispose des données zones humides sous format SIG. Elles sont consultables sur le réseau SIG zones humides.

Ces données SIG sont aussi disponibles en ANNEXE 4. Vous y trouverez les données de pré-localisation de la DREAL et les classes IBK d'ABC ainsi que les inventaires ZH évoqués ci-dessus (Craon, Loiron, Pouancé Combrée et celui du Bassin de l'Oudon).

1.5. Qualification des haies

1.5.1. Haies stratégiques pour la gestion de l'eau

En 2019, une étude a été réalisée par la chambre d'agriculture des Pays de la Loire afin d'identifier les haies stratégiques pour la gestion de l'eau (disposition du S.A.G.E. 2014). Cet inventaire réalisé à partir de données géographiques avait notamment vocation à être transmis aux communes et intercommunalités pour intégration dans leur document d'urbanisme.

Cependant lors de la restitution de ce travail à la (nouvelle) C.L.E., les membres ont émis des réserves quant à l'utilisation de cet inventaire. Ils l'ont estimé réducteur par rapport aux autres

intérêts des haies (paysage, biodiversité, énergie,...). Il a finalement été décidé d'inciter à la préservation de toutes les haies bocagères.

Le rapport et la méthodologie sont disponibles en **ANNEXE 5**.

1.5.2. Evolution des plantations bocagères et arrachages sur le Bassin de l'Oudon

Carte 34 : Plantations effectuées dans le cadre du Bassin de l'Oudon entre 2019 et 2023

Carte 35 : Densité de haies en fonction de la SAU par communes sur le Bassin de l'Oudon en 2023

Carte 36 : Evaluation de l'arasement du bocage sur le Bassin de l'Oudon en 2023

Dans le cadre de l'évaluation du SAGE Oudon, des données ont été produites par le Syndicat du Bassin de l'Oudon dans l'objectif de suivre l'évolution des plantations bocagères et de l'arrachage des haies sur le territoire. Ces données ont été transposées sur les cartes ci-dessus présentes dans l'atlas cartographique joint à ce rapport.

1.6. Identification et caractérisation dans le SDAGE

1.6.1. Masses d'eau identifiées sur le bassin versant de l'Oudon

Le bassin versant de l'Oudon comporte 18 masses d'eau identifiées dans le SDAGE 2022-2027 :

- 1 masse d'eau souterraine
- 1 masse d'eau "plan d'eau"
- 6 masses d'eau "très petits cours d'eau"
- 9 masses d'eau "cours d'eau"
- 1 masse d'eau fortement modifiée (Oudon navigable)

1.6.2. Objectifs de bon état fixés pour le bassin versant de l'Oudon

L'objectif du bon état global est à atteindre en 2027 pour les deux masses d'eau du Chéran ainsi que pour la masse d'eau souterraine du Bassin Versant de l'Oudon.

La liste des masses d'eau identifiées dans le SDAGE 2022-2027 ainsi que le détail des objectifs pour le bon état écologique (quantitatif pour la masse d'eau souterraine), chimique et global sont disponibles en **ANNEXE 6**.

1.7. Qualification géologique des sols du Bassin de l'Oudon

Carte 6 : Carte géologique du Bassin Versant de l'Oudon

Le territoire du Bassin de l'Oudon est situé sur le Massif armoricain.

Le Bassin de l'Oudon fait l'objet d'une réflexion de la part des DDT 49 et 53 visant à parvenir à la mise en œuvre d'un arrêté cadre sécheresse interdépartemental unique pour l'ensemble du bassin versant. Pour cela, le BRGM a réalisé une étude visant à contribuer à la définition d'indicateurs piézométriques sur le territoire.

Ce rapport est disponible en **ANNEXE 13**.

1.8. Contrats territoriaux de bassin

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon a mis en place, en 2014, un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) et un Contrat Territorial Pollution Diffuses (CTPD) avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la région Pays de la Loire, les départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire ainsi que les fédérations de pêche 49 et 53. Ces contrats visaient à mettre en place un programme d'actions établi sur ces thématiques visaient l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ainsi que la gestion quantitative de la ressource également prise en compte.

Un rapport d'évaluation de ces contrats a été effectué en 2019 et est disponible en **ANNEXE 15**.

La démarche a ensuite évolué à partir de 2020 en Contrat Territorial Eau (CTEau) regroupant l'ensemble des trois thématiques énoncées ci-dessus. Le Bassin de l'Oudon a mis en place un premier contrat sur la période 2020-2022 et un deuxième contrat sur la période 2023-2025.

La feuille de route et la stratégie adoptée pour la période 2020-2025 ainsi que les documents propres aux deux dossiers sont accessibles en **ANNEXE 15**.

1.9. PCAET du bassin versant

Le Bassin Versant de l'Oudon est situé sur le périmètre de trois Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Ce plan est un outil de planification stratégique et opérationnel environnemental.

On retrouve le PCAET de l'Anjou Bleu pour la partie Maine-et-Loire du Bassin de l'Oudon, le PCAET de Laval Agglomération tout au nord du bassin.

La CC du Pays de Château-Gontier a entamé une démarche de révision de son SCoT Air Energie Climat qui se substituera à un PCAET.

Le PCAET de la CC du Pays de Craon est en cours d'élaboration et en attente d'autres programmes pour être finalisé et validé par les élus.

Les liens vers les PCAET existants sont accessibles en **ANNEXE 16**.

1.10. Etude sociologique sur le Chéran

Dans le cadre du projet européen Life Revers'eau Chéran, le Syndicat du Bassin de l'Oudon a réalisé une étude sur cette masse d'eau afin d'étudier les freins et les réussites à l'évolution des pratiques et de proposer des leviers pour accompagner le changement ainsi que des actions pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques. 11 points sont ressortis

de cette étude montrant ainsi différentes représentations des enquêtés sur le Chéran et ses enjeux écologiques. L'étude a fait ressortir aussi 7 profils types d'individus.

Ce rapport est accessible en ANNEXE 17.

2. Etat des lieux quantitatif des eaux

2.1. Prélèvements

2.1.1. Eau potable : Prélèvements

Carte 16 et 17 : Prélèvements BNPE 2020 et Prélèvements pour l'alimentation en eau potable.

Les données actualisées sur les prélèvements pour l'eau potable sont accessibles dans la version intermédiaire du rapport HMUC de la CACG en date de février 2024.

Ce rapport est disponible en ANNEXE 7.

2.1.2. Eau potable : Etat d'avancement de la protection des captages

Carte 14 : Etat d'avancement de la protection des captages et périmètres de protection (juin 2010)

Lors de l'état des lieux de 1998, seulement 2 captages disposaient d'un arrêté de DUP.

En 2010, sur l'ensemble des captages servant à l'alimentation en eau potable du bassin versant de l'Oudon :

- 12 disposaient d'un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) de ses périmètres de protection,
- 1 disposait d'un projet d'arrêté,
- 3 étaient au stade de l'avis de l'hydrogéologue,
- 2 ne disposaient que de la délibération de la collectivité décidant de lancer la démarche de PPC,
- 2 n'avaient pas de démarche de protection en cours.

Ce qui portait le taux de captages protégés à 60%.

L'arrêté de DUP ne constitue pas une fin en soi, puisque les différents intéressés doivent ensuite mettre en œuvre les préconisations inscrites dans l'arrêté. Les ARS réalisent des contrôles de la mise en œuvre de ces arrêtés.

En 2024, on dénombre 16 captages disposant d'un arrêté DUP sur les 21 servant à l'AEP du Bassin de l'Oudon. Cela porte donc le taux de captages protégés à plus de 75%.

Si l'on observe la carte datée de 2010, les captages ayant fait l'objet d'un arrêté de DUP depuis sont ceux de la Mazuraie, Bon enfant, Chaintres et l'Eperonnière.

2.1.3. Eau industrielle : Bilan quantitatif de l'eau prélevée

Carte 20 : Prélèvements BNPE 2020

Les données actualisées sur l'eau industrielle sont accessibles dans la version intermédiaire du rapport HMUC de la CACG en date de février 2024.

Ce rapport est disponible en ANNEXE 7.

2.1.4. Eau agricole : Bilan quantitatif de l'eau prélevée

Carte 18 : Prélèvements d'irrigation sur une année complète (moyenne 2003-2021)

Carte 19 : Prélèvements diffus sur une année complète

année	volume total prélevé à usage agricole en m ³	dont volume prélevé en eau superficielle	dont volume prélevé à l'étiage*en eau superficielle
2000	1 515 300	1 231 500	1 222 400
2004	1 842 100	1 559 100	1 537 600
2005	1 738 600	1 416 000	1 388 500
2006	2 004 200	1 626 100	1 625 100
2007	478 300	438 300	438 300

* l'étiage s'entend comme la période allant du 1^{er} mai au 30 novembre.

Données de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2000 à 2007

On peut constater que les volumes prélevés dépendent fortement de la pluviométrie de l'année, les prélèvements étant plus importants les années sèches. La majorité des prélèvements se fait dans les eaux superficielles ou les nappes d'accompagnement des cours d'eau. La majorité des prélèvements a également lieu en période d'étiage où les besoins en irrigation se manifestent.

Les données actualisées sur les prélèvements agricoles sont accessibles dans la version intermédiaire du rapport HMUC de la CACG en date de février 2024.

Ce rapport est disponible en ANNEXE 7.

2.2. Rejets

2.2.1. Assainissement domestique : STEP du bassin versant de l'Oudon et leurs rejets

Carte 20 : Localisation des points de rejets des STEP

Carte 21 : Rejets des stations d'épuration (année complète)

Carte 22 : Etat de la généralisation du traitement du Phosphore dans les STEP urbaines et industrielles en 2019

Les principales stations d'épuration du territoire en 2008-2009 avaient les caractéristiques suivantes :

Commune	Capacité en EH ¹⁰ (mise en service)	Dispositif à haut rendement épuratoire	Principales industries raccordées	Milieu récepteur	Conclusion du Rapport annuel du SATESE
CRAON	28 333 (1991)	Oui	- Hopital Rural - Abattoir Municipal - SARA - Richard (Abattoir)	l'Oudon	Eaux traitées de très bonne qualité
SEGRE	14 000 (2003)	Oui	Néant	l'Oudon	en 2008 pas de remarques
COSSE-LE-VIVIEN	4250 (1992)	Oui	- SA Chevallier (Abattoir)	le Raguénard	Eaux traitées globalement de bonne qualité mais dépassement de la norme en phosphore depuis mi-2008. (suivi plus fin prévu en 2009) La charge organique traitée par la station a fortement diminué du fait de la mise en place d'un pré-traitement par la SA Chevallier.
RENAZE	3 000 (2006)	Oui	Néant	le Chéran	Eaux traitées de bonne qualité mais des volumes importants d'eau claire parasite arrivent à la station.
POUANCE	4 000 (1991)	Oui	- PEGUFORM (moulage de pièces plastiques) - TRIOPLAST (fabrication de film et sacs plastiques)	la Verzée	en 2008, production annuelle de boues en baisse par rapport à 2007, insuffisante au regard de la pollution reçue
NYOISEAU	2 200 (1983)	Non	- TOLECTRO (atelier mécanique) - AMU (atelier de mécanique et usinage)	l'Oudon	La qualité du rejet est altérée par les algues microscopiques qui partent avec l'effluent traité
VERN-D'ANJOU	2 200 (1998)	Oui	- Sté Anjou Electrolyse (traitement de surface) - Sté SIPINCO (transformation du papier)		Fonctionnement et entretien satisfaisants des ouvrages
COMBREE	2 100 (1988)	Non	- G.HENON (maroquinerie) - JET-CAR Voyages (Transports autocars)	ruisseau de Malaunay	La qualité du rejet est altérée par les algues vertes microscopiques qui partent avec l'effluent traité. Surcharges hydrauliques en période pluvieuse
NOYANT-LA-GRAVOYERE	2 000 (1990)	Non	Néant	la Verzée	Rejet d'assez bonne qualité pour ce type de dispositif
LOIRON	1 800 (1994)	Oui	Néant	les Rochettes	Eau traitée de bonne qualité. Bon fonctionnement du procédé.
BALLOTS	1 500 (1996)	Oui	- FONLUPT (fabrication de vêtements)	le Bardoul	Eau traitée d'excellente qualité cependant des volumes importants d'eau claire parasite arrivent à la station.
SAINT-AIGNAN-SUR-ROE	1 000 (1978)	Non	Néant	le Chéran	Eau traitée de bonne qualité, mais des volumes importants d'eau claire parasite arrivent à la station.

¹⁰ Équivalent-Habitant

Commune	Capacité en EH ¹⁰ (mise en service)	Dispositif à haut rendement épuratoire	Principales industries raccordées	Milieu récepteur	Conclusion du Rapport annuel du SATESE
MERAL	1 000 (1996)	Oui	Néant	l'Oudon	Les normes de rejets pour les paramètres azotés ne sont pas respectées. Des volumes importants d'eau claire parasite arrivent à la station.

* dispositif permettant de traité l'azote et le phosphore

Données du SATESE de la Mayenne, 2008 et du SATESE de Maine et Loire, 2008-2009

Les données actualisées sur les rejets des STEP sont accessibles dans la version intermédiaire du rapport HMUC de la CACG en date de février 2024.

Ce rapport est disponible en **ANNEXE 7**.

2.2.2. Assainissement domestique : Bilan de l'assainissement non-collectif : estimation de la pollution diffuse en provenance de ces installations

Concernant l'assainissement non collectif, les données du S.A.G.E. n'ont pas été mises à jour depuis 2008. Il faudrait contacter les communautés de communes et d'agglomération qui ont repris les compétences. À voir si nécessaire.

2.2.3. Assainissement industriel : Bilan quantitatif des principaux rejets industriels du bassin versant

On dénombre plus d'une quinzaine d'industriels sur le bassin versant de l'Oudon qui ont des rejets polluants significatifs (payant la redevance sur la pollution de l'Agence de l'eau). Ces industriels se situent en déclaration ou autorisation au titre des I.C.P.E.¹¹ On distingue ceux qui disposent de leur propre moyen d'épuration de ceux qui sont reliés au réseau d'assainissement collectif communal.

Une demande a été effectuée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'actualisation des données (en cours).

¹¹ Installations classées pour la protection de l'environnement

Principaux flux de pollution rejetés au milieu naturel sur le Bassin de l'Oudon - Année 2009
après traitement en rejets directs (I) ou via une STEP¹² collective (R)

ETABLISSEMENT	COMMUNE	SECTEUR D'ACTIVITE	Type de rejet	MILIEU RECEPTEUR	DEBIT m ³ /an	MES en	MES	DCO en	DCO	N en	N	P en	P	METAUX flux en kg/an	Métal principal	RESSOURCES EN EAU en m ³ /an	
						Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/ar	Kg/ar	Kg/ar	Kg/ar			Eau d'adduction publique	Eau souterraine (1) ou de surface (2)
Flux en tonnes/an																	
Département de Maine-et-Loire (49)																	
SOVIBA	LION D'ANGERS (LE)	Industrie agro-alimentaire	I	a Mayenne	306512		0.000	28961.00	28.961		0.000		0.000			248000	
SONEL	NYOISEAU	Métallurgie et travail des métaux	I	Misengra	1029	23.30	0.023	243.00	0.243		0.000	0.96	0.001	1.60	Al et Fe	1029	
SOTIRA 49	POUANCE		R	la Verzée	2790	309.69	0.310	92.07	0.092		0.000		0.000			14216	
TRIOPLAST	POUANCE		R	la Verzée	2733	18.30	0.018	176.00	0.176	49.00	0.049		0.000			5495	
LA TOQUE ANGEVINE	SEGRE	Industrie agro-alimentaire	I	l'Oudon	61196	303.37	0.303	1411.35	1.411	132.30	0.132	22.24	0.022			76980	
LONGCHAMP	SEGRE																
PAULSTRA	SEGRE	Métallurgie et travail des métaux	I	l'Oudon	8754	142.20	0.142	1213.90	1.214	297.00	0.297	7.6	0.008	24.30	Ni et Zn	25175	
SCHERING PLOUGH SANTE ANIMALE	SEGRE																
8				TOTAL	383014		0.80		32.10		0.48		0.03	25.90	2		
Département de la Mayenne (53)																	
ARFEO	CHÂTEAU GONTIER		I	a Mayenne	1086	8.00	0.008	228.00	0.228		0.000	27.00	0.027	21.00	Fe	4558	
PERREAULT	CHÂTEAU GONTIER	Industrie agro-alimentaire	I	a Mayenne	333095	2500.00	2.500	9500.00	9.500	1600.00	1.600	2000.00	2.000			362825	44936 (1)
DIRICKX	CONGRIER	Métallurgie et travail des métaux	I	le Chéran	12150	119.09	0.119	382.87	0.383	72.76	0.073	26.00	0.026	41.41	Ni et Zn	4735	224714 (2)
CHEVALIER MAURICE	COSSE LE VIVIEN	Industrie agro-alimentaire	I	le Sublay												157371	
DIANA NATURALS	COSSE LE VIVIEN	Industrie agro-alimentaire	I	le Sublay	61640	1930.85	1.931	4602.65	4.603	222.65	0.223	135.05	0.135				
CELIA	CRAON	Industrie agro-alimentaire	E													499314	153176 (1)
SARA	CRAON	Abattoir	R	l'Oudon			0.000		0.000		0.000		0.000				
LISI COSMETICS	SAINTE-SATURNIN DU LIMET	Métallurgie et travail des métaux	I	le Chéran	27640	997.66	0.998	1802.71	1.803	37.31	0.037	9.56	0.010	21.84	Al	42495	
8				TOTAL	435611		5.56		16.52		1.93		2.20	84.25	3		

Données DREAL, 2009

¹² Station d'épuration des eaux usées

2.2.4. Description des petites et moyennes entreprises du territoire : répartition, activités...

En 2008, les élèves de la formation « Conseiller Gestion et Qualité de l'eau » du CFP¹³ La Futaie à Port-Brillet (53), ont réalisé une enquête sur l'impact des PME¹⁴/PMI¹⁵ sur l'eau dans le bassin versant de l'Oudon. Les résultats suivants sont issus de leur analyse.

Les PME/PMI se répartissent par secteurs comme suit sur le bassin versant de l'Oudon :

Secteur	Nombre d'entreprises	Pourcentages
1 Bureau	102	9.6%
2 Transport	68	6.4%
3 Commerce vente hors alimentaire	188	17.7%
4 Agroalimentaire	104	9.8%
5 Mécanique	110	10.4%
6 Fabrication - Transformation	71	6.7%
7 Chimie	27	2.5%
8 Nettoyage	5	0.5%
9 Terre – Vivant	27	2.5%
10 BTP ¹⁶	203	19.1%
11 Collecte ordure	3	0.3%
12 Coiffure -Pompe funèbre	64	6%
13 Bar, hôtel, restaurant	89	8.5%
Total	1061	100%

Données du CFP La Futaie, CCI de la Mayenne et du Maine et Loire, 2007

Quand on regarde le nombre d'entreprises, les secteurs les plus présents sur le bassin versant sont :

- le BTP¹⁷,
- les petits commerces,
- la mécanique,
- les activités tertiaires (Bureau).

Quand on compare secteur et taille d'entreprise, on constate que 83% des entreprises de plus de 49 travailleurs représentent 3 secteurs d'activité : transport, agroalimentaire, et fabrication transformation.

On peut ressortir les conclusions suivantes de l'étude :

- Il a été constaté que les entrepreneurs se disent majoritairement concernés par le sujet de « l'eau » mais leurs réponses à certaines questions ont traduit leur manque d'information sur le sujet

¹³ Centre de Formation et de Promotion

¹⁴ Petites et moyennes entreprises

¹⁵ Petites et moyennes industries

¹⁶ Bâtiments Travaux Publics

- La plupart des eaux usées des entreprises sont de nature domestique et sont souvent rejetées dans le réseau d'assainissement collectif.
- Seulement 14% des PME-PMI font l'objet d'une convention de raccordement avec leur commune pour le rejet de leurs eaux usées dans le réseau collectif.
- 31% des entrepreneurs disent sensibiliser leur personnel et pensent n'avoir qu'un impact très faible sur l'environnement, même ceux utilisant des produits potentiellement polluant.
- 50% des entreprises sont prêtes à participer à des actions de sensibilisation.

La C.L.E. ne dispose pas de données plus récentes. Il est possible que les Chambres de Commerces ou des métiers disposent de données dans le cadre de leur programme de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau (Ecodo).

3. Etat des lieux de la qualité de l'eau

3.1. Qualité des eaux de l'Oudon et de ses principaux affluents

La CLE possède des données précises de suivi de la qualité de l'Oudon et de ses principaux affluents. On relève des données de suivi des teneurs en nitrates, phosphore, matières en suspension, chlorophylle, carbone dissous et pesticides.

Ces graphiques sont disponibles en **ANNEXE 8**.

La CLE possède également des données sur les affluents moins importants et stations plus récentes que sont le Thiberge, la Sazée, l'Uzure à Ballots et l'Oudon à Craon. Ces données sont plus éparées et sont disponibles depuis récemment. Elles seront à demander si nécessaire.

Vous trouverez également en **ANNEXE 8**, les données de l'Indice Invertébrés Multi Métriques (I2M2) aux stations du Bassin de l'Oudon entre 2020 et 2023 compris.

3.2. Qualité des eaux AEP

Carte 15 : Problèmes de pollution par les nitrates dans les eaux servant à l'AEP

Plusieurs captages présentent des problèmes de taux trop élevé en nitrates, c'est le cas de la prise d'eau superficielle à Segré sur l'Oudon et de plusieurs captages d'eau souterraine peu profond. Les problèmes de pollution par les résidus de produits phytosanitaires se rencontrent majoritairement sur les eaux superficielles ou les eaux souterraines peu profondes.

La CLE ne dispose pas de données actualisées concernant les problèmes de qualité phosphore rencontrés sur les captages pour l'AEP.

La CLE a effectué une demande auprès de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire afin de recueillir des données de microbiologie sur les captages du Bassin Versant de l'Oudon.

3.3. Qualité des eaux industrielles

Une demande a été effectuée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'actualisation des données (en cours).

3.4. Les perturbateurs endocriniens sur le Bassin de l'Oudon

La Commission Locale de l'Eau a réalisé des analyses sur les perturbateurs endocriniens en 2016 et 2017 (utilisation de tests sur le vivants).

Ce travail a ensuite été complété. Une étude sur les perturbateurs endocriniens a été effectuée en 2022 dans le cadre du projet PACQUE (Pilotage de l'Analyse Chimique de la Qualité de l'Eau), un projet porté par le laboratoire Watchfrog et soutenu financièrement par l'Etat et l'ADEME.

<https://bvoudon.fr/qualite-de-l-eau/la-qualite-de-l-eau-du-bassin-versant-de-l-oudon/les-perturbateurs-endocriniens>

4. Usages de l'eau et activités économiques liées

Il n'existe pas d'activité de transport fluvial sur l'Oudon domaniale.

4.1. Agriculture

L'agriculture est l'activité économique prépondérante sur le bassin versant de l'Oudon. Le rapport ci-après présente les données sur les usages agricoles de l'eau.

4.1.1.1. Caractérisation des élevages du Bassin de l'Oudon

Les élevages et leurs cheptels ont été recensés dans une étude datée de mai 2023, menée par le cabinet d'étude *FUTUROUEST* portant sur une actualisation 2010-2020 de l'état des lieux de l'agriculture sur le Bassin de l'Oudon.

Le rapport est accessible en **ANNEXE 9**.

4.1.1.2. Evolution de l'assolement

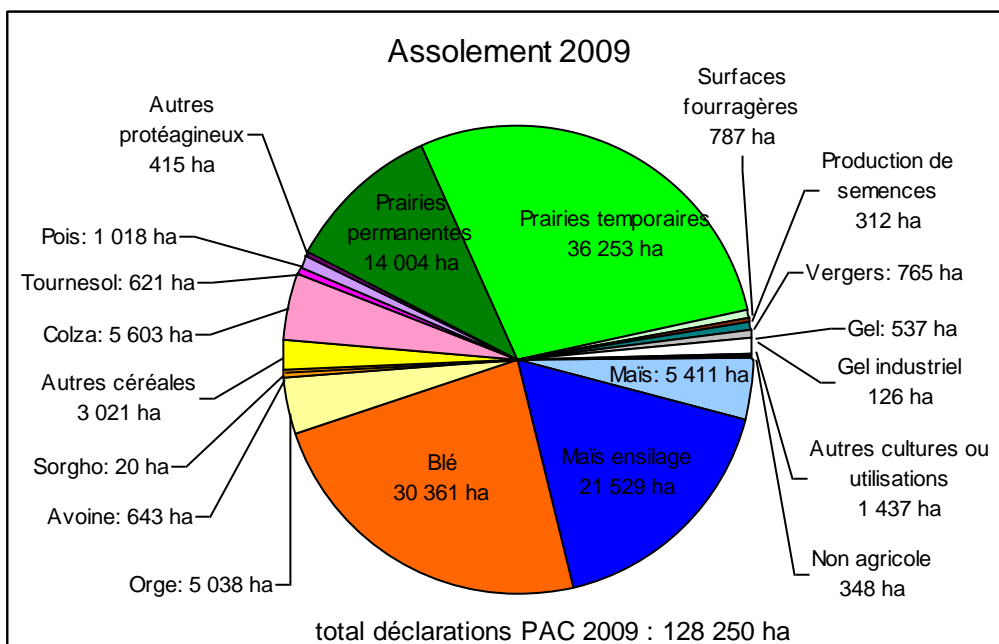
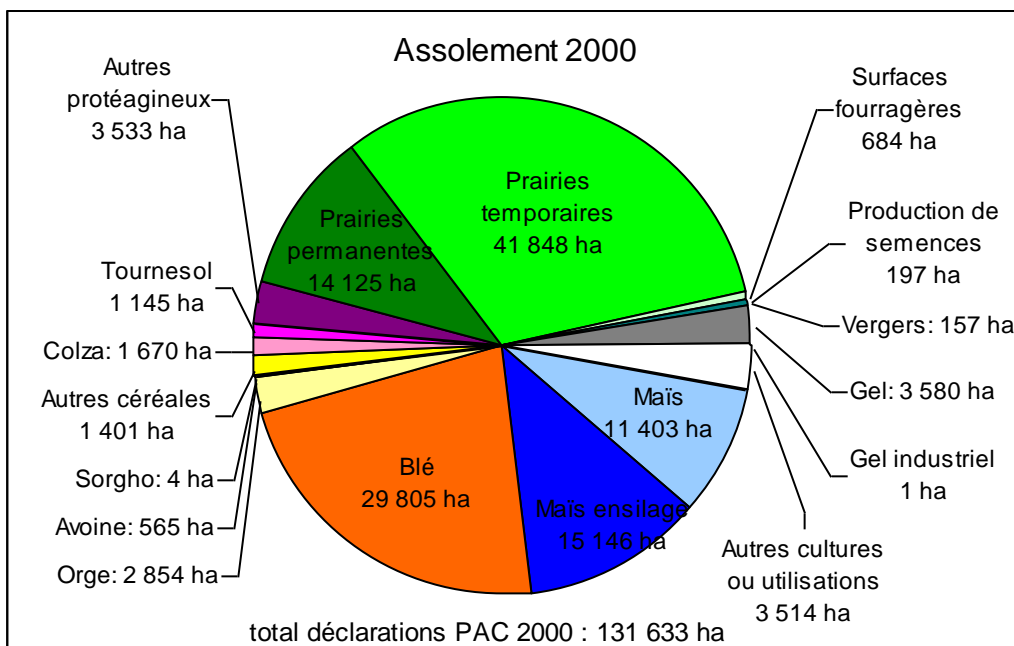
Cartes 23, 24 et 25 : Evolution de l'assolement 2000-2009-2020 par sous-bassin versant

Les données ci-dessous sont issues de l'état des lieux des données du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en 2010 dans le cadre de sa révision de 2014.

L'étude de *FUTUROUEST* portant sur l'actualisation 2010-2020 de l'état des lieux de l'agriculture sur le Bassin de l'Oudon présente également l'évolution des surfaces cultivées.

Futuroouest a également été sollicité pour mettre à jour et animer le groupe de « veille de prospective agricole sur le bassin versant de l'Oudon ». La dernière réunion s'est tenue en 2022.

Les rapports « état des lieux agricole » et « groupe de veille prospective » (diapositive et compte-rendu) sont disponibles en **ANNEXE 9**.



Données DDT 49 et 53 issues des déclarations PAC, 2009

Les DDT de la Mayenne et du Maine et Loire ont fourni les surfaces déclarées pour les aides de la PAC¹⁸. Grâce à ces informations, on peut analyser l'évolution de l'assolement sur le bassin versant de l'Oudon.

L'assolement du bassin versant de l'Oudon est dominé par les prairies, le maïs et le blé. Depuis 2000, on peut noter une diminution des surfaces en prairie au profit des surfaces en cultures :

année	surface en prairies	surface en cultures	total
-------	---------------------	---------------------	-------

¹⁸ Politique agricole commune

2000	55 973 ha	45%	67 528 ha	55%	123 501 ha	100%
2009	50 257 ha	41%	73 680 ha	59%	123 937 ha	100%

Données DDT 49 et 53 issues des déclarations PAC, 2009

La carte d'assolement 2020 du bassin versant de l'Oudon a été réalisée par la CACG et présente les données spatialisées. Les dominantes d'assolement ne semblent pas avoir changé.

4.1.1.3. Pratiques culturelles : étude de l'Université du Maine

L'Université du Maine a réalisé une modélisation du bassin versant de l'Oudon sous le logiciel SWAT¹⁹ sur la période 2006-2008.

L'étude menée sur la période 2006-2008 s'intitulait « Analyse de la pollution nitrique et phosphorée sur le bassin versant de l'Oudon par modélisation agro-hydrologique ».

Cette modélisation a eu pour objectif d'améliorer la compréhension des facteurs responsables de la pollution à l'échelle du bassin en identifiant mieux les facteurs :

- liés aux activités agricoles : successions, fertilisations, couverture hivernale des sols...
- liés aux sols,
- liés à la météorologie.

Cela a mis en évidence, sur la décennie 2000, une grande variabilité des risques de transfert entre les années sèches et humides, selon les sols et selon les successions.

Des études de transferts ont suivi l'étude de l'Université du Maine. On note ainsi une étude transferts et qualité des plans d'eau qui a été réalisée sur la Verzée en amont de l'étang de Saint-Aubin à Pouancé (Ombrée d'Anjou) en 2022-2023.

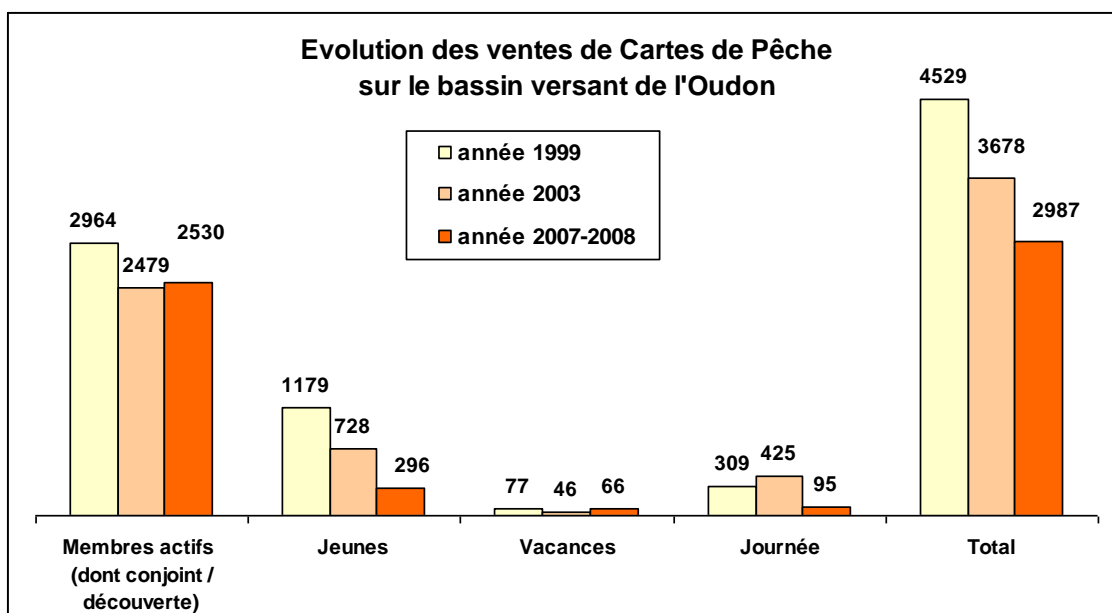
Ce rapport est accessible en **ANNEXE 9**.

Ce même travail est en cours sur l'Uzure en amont de l'étang de la Rincerie.

4.2. Pêche de loisir

Sur le bassin versant de l'Oudon, on retrouve la pratique de la pêche à la ligne et la pêche en étang.

¹⁹ Soil and Water Assessment Tool



Données FDPPMA de la Mayenne (1999, 2003, 2007), FDPPMA de Maine et Loire (1999, 2003), Association des Gardons de l'Oudon (2008)

On constate une baisse du nombre d'adhérents au fil du temps sur la période 1999-2008, surtout au niveau des jeunes adhérents.

L'étude du SMIDAP sur l'évolution des étangs et autres plans d'eau dans la région des Pays de Loire donne également les caractéristiques des plans d'eau piscicoles du bassin versant de l'Oudon.

Ainsi, sur les 961 ha de surfaces de plans d'eau que compte le bassin versant, 144,65 ha sont consacré à la pêche de loisir, ce qui correspond à 34 plans d'eau.

De plus, le Syndicat du Bassin de l'Oudon dispose de données sur les catégories piscicoles et la présence de migrateurs sur le bassin. On en retrouve cependant uniquement sur la partie Maine-et-Loire (49) avec le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG 49). Le PDPG53 est moins récent.

Les documents du PDPG 49 sont accessibles en **ANNEXE 10**.

4.3. Pêche professionnelle

Il existe sur le bassin versant de l'Oudon des plans d'eau gérés par des pisciculteurs dont l'objectif est la production piscicole exclusive. Dans ce cas, aucun prélèvement via la pêche de loisir n'est réalisé. Il peut s'agir d'eaux closes ou d'eau libres.

Le nombre de piscicultures autorisées sur le bassin versant de l'Oudon et leur localisation n'a pu être établi (la demande a été faite auprès des DDT, les données doivent exister auprès de la Police de l'eau).

Des piscicultures sont identifiées sur l'Oudon à Montjean (étang de Montjean), sur la Verzée à Pouancé (étang de Tressé) et à Armaillé (Le Bois Gélín), sur le Chéran à Congrier (étang de la Guardière).

L'étude du SMIDAP précise également certains chiffres sur la pêche professionnelle en pisciculture pour le bassin versant de l'Oudon. 164 ha des surfaces en plan d'eau sont des surfaces de pisciculture, ce qui correspond à 31 plans d'eau.

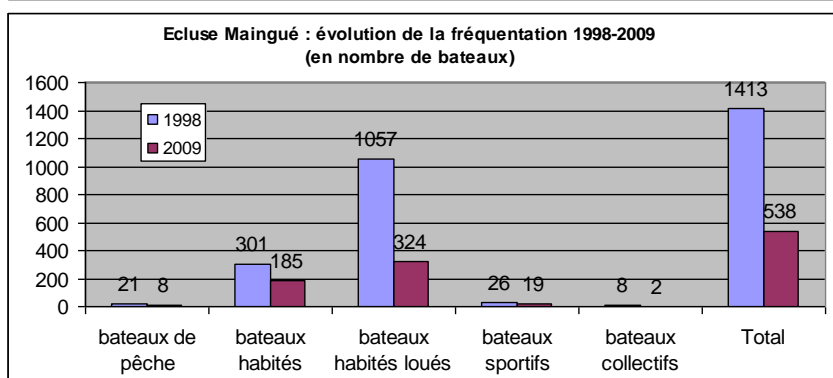
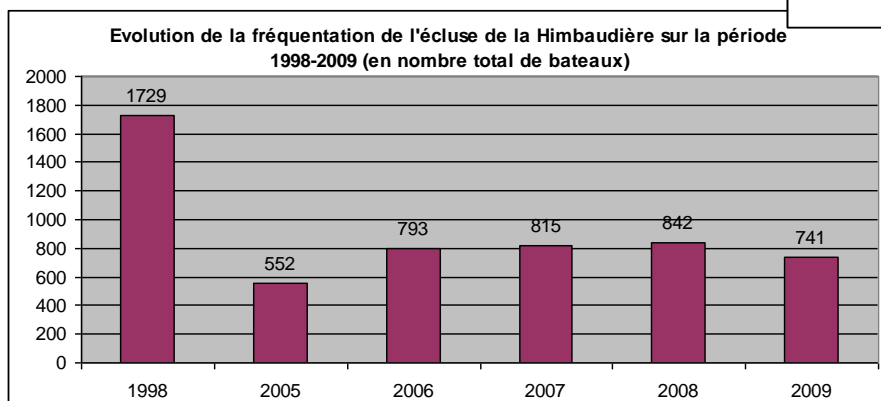
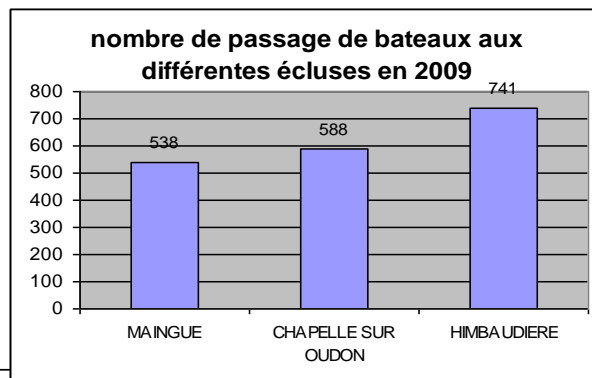
Si cette donnée s'avère un enjeu important pour la révision du S.A.G.E., elle sera à actualiser.

4.4. Tourisme fluvial

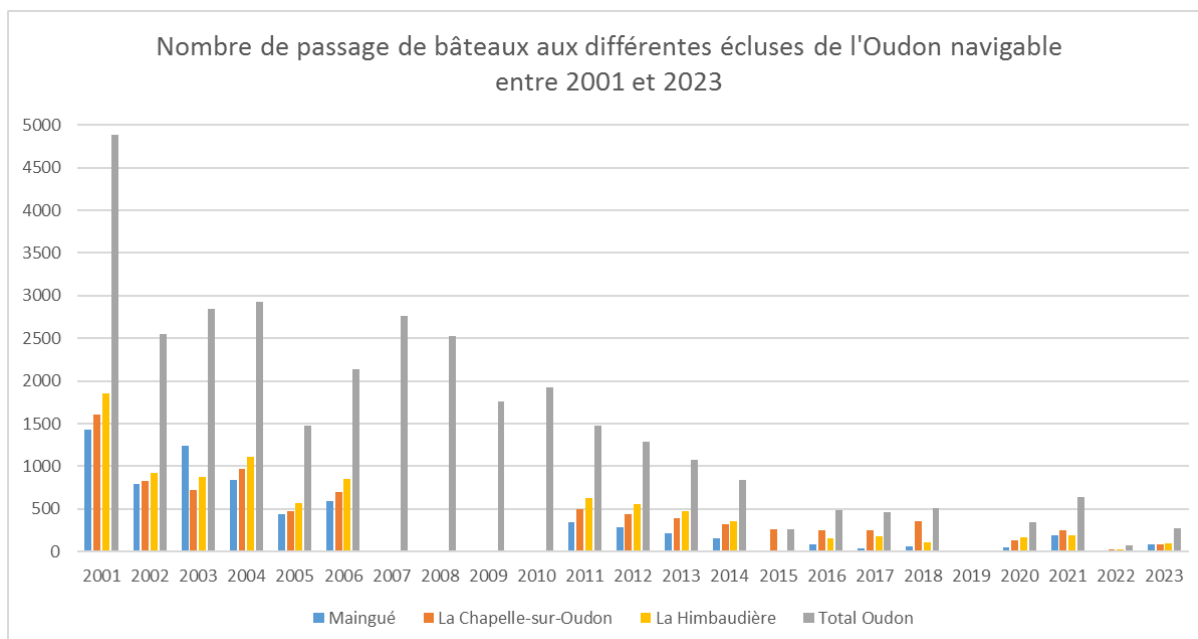
3 écluses existent sur l'Oudon domaniale.

Plus on se rapproche de l'axe Mayenne et plus les écluses sont fréquentées.

Les trois premiers graphiques représentent les données du précédent état des lieux émanant du département du Maine et Loire en 2010.



Données Conseil Départemental de Maine et Loire, 2010



Données Conseil Départemental du Maine et Loire, 2024 (Direction de l'Environnement et du cadre de vie)

Quelques précisions nécessaires pour l'exploitation de ces données :

Les données correspondent à la période dite « touristique », du 01 avril au 31 août de chaque année.

De plus, ces chiffres correspondent aux passages de bateaux durant la présence des éclusiers qui les comptabilisent. En l'absence d'éclusiers et dans les périodes autorisées, les écluses restent ouvertes en éclusage libre. Les plaisanciers manœuvrent eux-mêmes les portes des écluses, en l'absence du personnel.

Ensuite, l'Oudon est moins fréquenté que la Mayenne et la Sarthe. Ainsi, lorsque des besoins sont identifiés sur ces deux rivières, il est demandé à l'agent affecté sur l'Oudon d'effectuer des remplacements sur d'autres sites éclusiers. Ce qui peut expliquer certains écarts entre des données.

Il manque des données de comptage par écluses entre 2007 et 2010, en 2015 pour Maingué et la Himbaudière et en 2019 mais l'éclusier est bien présent.

Malgré ces nombreuses remarques sur les données du département, on remarque une nette diminution de la fréquentation des écluses sur l'Oudon navigable entre 2001 et 2023.

Une synthèse des études sur le tourisme de l'Anjou Bleu, réalisée par la cellule d'animation de la CLE, abordant l'Oudon navigable est accessible en **ANNEXE 19**.

4.5. Activités nautiques et baignades

Les activités nautiques développées sur le bassin versant de l'Oudon sont concentrées sur les plans d'eau.

En Mayenne, la base de loisir de la Rincerie propose les activités suivantes : planche à voile, dériveur, catamaran, kayak, wakepark et plus récemment une baignade.

En Maine et Loire, 3 plans d'eau sont ouverts à la baignade : l'étang de St Aubin à Pouancé, le plan d'eau communal de Combrée et l'étang de St Blaise à Noyant la Gravoyère.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon a été sollicité pour améliorer la qualité de l'eau des rivières en amont des baignades (problématiques coliformes, cyanobactéries). C'est pourquoi les études de transferts ont été engagées en amont de St Aubin et de la Rincerie.

Le conseil départemental de Maine et Loire a élaboré un plan départemental de la randonnée nautique qui ciblait le bassin versant de l'Oudon pour le développement du canoë-kayak. Hormis quelques manifestations isolées annuelles, il n'y a pas eu de développement de canoë kayak sur les rivières du bassin versant de l'Oudon. La ville de Segré-en-Anjou-Bleu ouvre depuis quelques années en été une portion de l'Oudon pour des balades en canoë.

Les études de profils de baignade qui ont été établies pour les étangs de la Rincerie, de Saint-Aubin, de Combrée et de Noyant la Gravoyère sont disponibles en **ANNEXE 18**.

Une synthèse des études sur le tourisme de l'Anjou Bleu, réalisée par la cellule d'animation de la CLE, abordant les bases de loisirs du territoire est accessible en **ANNEXE 19**.

4.6. Extraction de granulats

Il n'existe pas d'activités d'extraction de granulats dans le lit mineur ou le lit majeur des cours d'eau du bassin versant de l'Oudon.

(Source : Schéma régional des carrières des Pays de la Loire, DREAL).

4.7. Hydroélectricité

Il n'y a pas d'installations hydroélectriques industrielles sur le bassin versant de l'Oudon. Le syndicat de bassin a connaissance de particuliers qui utilisent ou qui envisagent d'utiliser la force motrice de l'eau. Il n'y a pas de recensement exhaustif à la connaissance de la C.L.E.

Les moulins utilisaient la force motrice de l'eau par stockage en amont puis éclusées. L'usage n'était pas permanent.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avait conduit une étude du potentiel hydroélectrique sur le bassin Loire-Bretagne, dont l'Oudon.

Ce rapport est accessible en **ANNEXE 11**.

4.8. Risque inondation – Zones inondables - Crues

Carte 37 : Vulnérabilité au risque d'inondation – Stations hydrométriques – Repères de crues (juin 2010)

Carte 38 : Prise en compte des zones inondables dans les documents d'urbanisme 2021

Carte 40 : Etat d'avancement du programme de lutte contre les inondations du Bassin de l'Oudon en 2021

Les Atlas des Zones Inondables (A.Z.I.) et les Plans de Prévention des Risques Inondation (P.P.R.I.) sont des outils élaborés par l'Etat.

Les A.Z.I. ont pour but d'améliorer la connaissance du risque inondation en cartographiant les emprises inondables des principaux cours d'eau.

Les P.P.R.I. cartographient également les emprises inondables mais ils ont une portée réglementaire. Ils visent à maîtriser l'urbanisation dans les zones à forts enjeux, à interdire toute nouvelle construction dans les zones les plus exposées, à limiter voire réduire la vulnérabilité des personnes et des biens existants. Sur le bassin versant de l'Oudon, il existe 3 PPRi :

- PPRi Val Oudon – Mayenne de Châtellais (49) à Grez-Neuville (49) – 2005
- PPRi des affluents de l'Oudon (49) du Bourg d'Iré (Verzée), Chazé sur Argos (Argos) et Vern d'Anjou (Hommée) jusqu'à Sainte Gemmes d'Andigné au point de raccordement avec le PPRi Val Oudon – Mayenne. -2009
- PPRi de Craon – 2004

Les PPRi n'ont pas spécifiquement évolué depuis.

Ces documents sont accessibles sur le site internet du Bassin de l'Oudon dans la rubrique « Inondations » : <https://www.bvoudon.fr/inondation/prevention/les-zones-inondables>

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) détaille l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour apporter secours à la population en situation de crise. Les maires sont chargés de son élaboration, en particulier lorsque leur commune est dotée d'un P.P.R.I. Les P.C.S. prévoient un volet inondation lorsque la commune est soumise à ce risque.

L'historique et les derniers évènements de crues sur le territoire du Bassin de l'Oudon sont décrits sur le site internet dans cette même rubrique « Inondations ».

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, le syndicat porte des projets d'aménagements visant à les réduire. On y retrouve le projet de la digue de Bel Orient à Saint-Aignan-sur-Roë qui vise à contenir des inondations venant du Chéran. On y retrouve aussi des aménagements hydrauliques tels que des retenues temporaires ou encore des grands plans d'eau sur tout le Bassin Versant de l'Oudon.

L'ensemble de ces dossiers complets sont accessibles en ANNEXE 14.

5. Identification des Acteurs

Les paragraphes suivants présentent de manière succincte les acteurs de la gestion et de la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon. Ils sont une compilation de données recueillies sur Internet.

5.1. La commission locale de l'eau

Créée en 1997, cette commission composée d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat est chargée d'élaborer de suivre et de réviser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Oudon dont l'objectif est de trouver des solutions aux problématiques identifiées sur le territoire.

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est la structure porteuse de la CLE.

5.2. Les services de l'Etat et ses établissements publics

5.2.1. Le préfet (de région)

Préfet du département chef-lieu de la région, il a pour mission de déterminer les orientations nécessaires à la mise en œuvre dans la région des politiques nationales communautaires de sa compétence. Garant de la cohérence de l'action des services de l'Etat dans la région, il fixe des orientations générales qu'il élabore avec les préfets de département et anime et coordonne l'action de ceux-ci. Il anime et coordonne l'action des services régionaux de l'Etat dans les domaines de :

- l'éducation et la formation
- la gestion publique et le développement économique
- la santé publique et la cohésion sociale
- l'économie agricole et le monde rural
- l'environnement et le développement durable
- le développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- la culture.

Il est assisté d'un secrétaire général pour les affaires régionales et il s'appuie sur les chefs des services régionaux de l'Etat et les chefs ou responsables des services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat à compétence régionale.

5.2.2. L'agence régionale de Santé des Pays de la Loire

Ouverte début avril 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire est un établissement public autonome qui met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Elle assure une coordination entre les services de l'Etat et l'Assurance Maladie en regroupant d'anciennes structures traitant de la santé publique et de l'organisation des soins.

Ses deux missions principales sont les suivantes :

- Coordination de la politique de santé publique dans la région
- Régulation de l'offre de santé sur tout le territoire

L'ARS dispose de délégations territoriales dans les 5 départements de la Région. Sur le bassin versant de l'Oudon, l'ARS est principalement représentée par ses délégations Maine-et-Loire et Mayenne.

5.2.3. Les directions départementales des territoires

La Direction départementale des territoires (DDT) est un service déconcentré de l'Etat, placé l'autorité du préfet de département. Elle relève de trois ministères différents que sont le ministère de l'intérieur et des outre-mers, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ainsi que du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Le territoire du bassin versant de l'Oudon comporte les DDT de Mayenne et du Maine-et-Loire. Ces dernières sont organisées en plusieurs services territoriaux :

- Service aménagement et urbanisme
- Service économie et agriculture durable
- Service éducation et sécurité routière
- Service habitat et constructions
- Service eau et biodiversité

Le service concerné des DDT 49 et 53 dans le cadre de la révision du SAGE Oudon est le service eau et biodiversité. Il décline localement les politiques publiques en faveur de la préservation des ressources naturelles et la protection des espèces et des espaces. La DDT a un rôle de contrôle pour assurer la compatibilité des projets avec les prescriptions qui leur sont fixées.

5.2.4. Les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités, et de la protection des populations

Les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités, et de la protection des populations (DDETSPP) ont été créés par la fusion de la DDCSPP et de l'UD DIRECCTE en 2021. La DDETSPP est compétente en matière de politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès et du maintien dans le logement et du travail.

Sur le Bassin de l'Oudon, on remarque une DDETSPP en Mayenne. Pour le Maine-et-Loire, on remarque deux directions distinctes : la DDETS et la DDPP.

5.2.5. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

Créée le 2 mars 2009, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire pilote et met en œuvre, sous l'autorité du préfet de région, les politiques publiques relevant du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et en partie celles issues du ministère de la transition énergétique.

Les orientations stratégiques de la DREAL des Pays de la Loire sont :

- Impulser, dans un contexte de responsabilités partagées entre de nombreux acteurs, la nouvelle politique de développement des territoires, économe en espace et ressources,
- Mobiliser les leviers d'action en faveur d'une gestion durable des espaces et ressources naturelles,
- Assurer une gestion maîtrisée des risques naturels et technologiques dans l'aménagement et le développement des territoires,

- Développer et partager la connaissance et l'expertise au service de l'action et de l'évaluation,
- Piloter la mise en œuvre des nouvelles priorités gouvernementales dans le champ des politiques du MEEDDM.

La DREAL des Pays de la Loire dispose d'unités territoriales en charge de la déclinaison des politiques sur le territoire dans les 5 départements de la région.

5.2.6. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne est un établissement public du ministère de la transition écologique chargé de la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Elle intervient sous forme d'aides financières et de conseil pour la conception et le suivi des études et travaux entrepris selon les axes suivants : la lutte contre la pollution et la restauration des milieux aquatiques, l'amélioration de la ressource en eau. Les budgets de l'Agence sont issus des redevances prélèvement et pollution perçues auprès des utilisateurs.

Sur le bassin versant de l'Oudon, l'Agence de l'Eau est représentée par sa délégation Maine-Loire-Océan.

5.2.7. L'Office Français de la Biodiversité

L'Office Français de la Biodiversité (OFB), créé en 2020, est issu de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Il s'agit d'un établissement sous tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

L'office a pour objectif la préservation de la faune et de la flore dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Ses missions ont plusieurs finalités. On retrouve un service de police de l'environnement, une mission de recherche autour de la biodiversité, de leurs milieux et usages et de nombreuses missions d'appuis aux politiques publiques, gestionnaires d'espaces naturels et aux acteurs de la société civile.

Sur le bassin versant de l'Oudon, l'OFB est présent grâce à sa direction régionale des Pays de la Loire et plus spécifiquement par ses deux services départementaux du Maine-et-Loire et de la Mayenne. L'office a identifié des enjeux prépondérants en région Pays de la Loire qui concernent l'eau tels que la lutte contre les pollutions diffuses, la protection des zones humides ou encore les contrôles de travaux sur cours d'eau. Le bassin de l'Oudon y est concerné. L'OFB veille également à l'application du SDAGE du bassin Loire-Bretagne et de son programme de mesures. Il veille en outre à l'application du SAGE Oudon.

5.2.8. La Mission Interservices de l'eau et de la nature

La Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) est une instance de coordination des services de l'État et des établissements publics assurant des missions dans le domaine de l'eau et de la biodiversité. Elle est placée sous l'autorité du Préfet, pilotée par la DDT et

regroupe notamment les services et établissements suivants : Préfecture, DDT, ARS, DREAL, DDETSPP²⁰, OFB, Agence de l'Eau et DRAAF²¹.

La MISEN constitue un pôle de coordination des actions de ces services afin d'améliorer l'efficacité de l'action administrative dans les différents domaines : ressources en eau, qualité des milieux aquatiques, assainissement, eau potable, gestion des risques liés aux inondations, documents de planification (SDAGE, SAGE, contrats de rivières).

Sur le bassin de l'Oudon, la MISEN de la Mayenne encadre notamment le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) de l'Oudon.

5.2.9. Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui est sous la tutelle des ministères en charge de la Recherche, de l'Ecologie et de l'Economie.

Dans sa mission de Service public, il a la charge de la réalisation de la cartographie géologique de la France et du recueil de toutes les informations concernant le sous-sol : nature des roches, mais aussi des ressources en eaux souterraines. Ces données sont collectées dans la banque des données du sous-sol (BSS) qui est consultable dans chaque Service Géologique Régional (à Nantes pour les Pays de Loire) et depuis peu par Internet.

Il sert de conseil technique auprès des administrations et dispose de crédits pour mener à bien des programmes de recherche dans divers domaines et notamment celui des eaux souterraines.

Partenaire de nombreux acteurs publics et privés, le BRGM répond à 4 objectifs :

- Comprendre les phénomènes géologiques et les risques associés,
- Développer des méthodologies et des techniques nouvelles,
- Produire et diffuser des données pour la gestion du sol, du sous-sol et des ressources,
- Mettre à disposition les outils nécessaires à la gestion du sol, du sous-sol et des ressources, à la prévention des risques et des pollutions, aux politiques de réponse au changement climatique.

5.2.10. Météo France

Météo-France est l'organisme français de météorologie, un établissement public administratif, chargé de la prévision et de l'étude des phénomènes météorologiques. Il est également chargé de l'émission des alertes météorologiques.

Météo-France dispose d'un réseau d'implantations territoriales sur l'ensemble du territoire national, rassemblées au sein de onze directions inter-régionales, 7 pour la métropole (nord, ouest, sud-ouest, sud-est, centre-est, nord-est, Ile de France-Centre), 4 pour l'outre-mer (Antilles-Guyane, Réunion, Nouvelle Calédonie, Polynésie française). Elles sont coordonnées sur le plan national par une structure légère rattachée à la direction générale.

Les missions de Météo France sont diverses :

- Observer les temps météorologiques et prédire ceux à venir

²⁰ Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

²¹ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

- Contribuer à la sécurité des biens et des personnes par la Vigilance que l'organisme met en place
- Etudier les phénomènes climatiques dans le temps et faire progresser les connaissances climatiques
- Mettre à disposition des données et services météo aux acteurs privés, publics et aux citoyens

5.3. Les collectivités et les établissements publics territoriaux

5.3.1. La Région

Le conseil régional est l'assemblée délibérante des régions. Institution aux responsabilités variées, le conseil régional bâtit son action autour de plusieurs priorités : transports, développement économique, logement, éducation, formation et environnement, etc...

Le territoire du Bassin Versant de l'Oudon est situé majoritairement sur la région Pays de la Loire mais aussi sur la région Bretagne.

5.3.2. Les départements

Le Conseil départemental est l'assemblée délibérante du département. Il intervient dans des domaines prioritaires comme l'action sociale, les voies de communication, l'éducation et l'enseignement supérieur, le cadre de vie et l'environnement, le patrimoine et la culture, le sport, etc...

Le territoire du Bassin Versant de l'Oudon est situé majoritairement sur les départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire mais aussi sur les départements Loire Atlantique et Ille-et-Vilaine.

5.3.3. Les Syndicats de bassin

L'Etablissement public Loire (EPL) contribue à la cohésion des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire. Il assume la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interrégional ou interdépartemental. Il a été reconnu en 2006 comme Etablissement Public Territorial de Bassin sur une partie de son territoire (hormis le bassin versant de l'Oudon entre autres). Les membres de l'EPL présents sur le bassin versant de l'Oudon sont :

- La Région des Pays de la Loire,
- Les départements de Loire Atlantique et du Maine et Loire,
- La ville d'Angers,
- Le Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA) de Loire Atlantique qui représente les petites communes à l'EPL (3 communes membres du bassin versant de l'Oudon)

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon a été créé en 2018 par la fusion de trois syndicats antérieurs que sont le syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.), le syndicat du Bassin pour l'aménagement de la rivière de l'Oudon (S.B.O.N.) et le Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.).

Ainsi, une seule collectivité est compétente pour l'aménagement et la gestion des eaux sur le bassin versant de l'Oudon. Le Syndicat du bassin de l'Oudon est la structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau.

5.3.4. Les structures de Pays, communautés de communes et d'agglomération

5.3.4.1. L'Anjou Bleu

L'Anjou Bleu constitué en syndicat mixte regroupe 27 communes réparties en 2 communautés de communes :

- Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA)
- Anjou Bleu Communauté (ABC)

15 des 72 communes du S.A.G.E. de l'Oudon appartiennent au Syndicat d'Anjou Bleu, Pays Segréen.

5.3.4.2. La communauté de communes du Pays de Craon

La Communauté de communes du Pays de Craon est issue de la fusion de 3 Communautés de communes au 1^{er} janvier 2015 qui étaient :

- La Communauté de communes du Pays du Craonnais
- La Communauté de communes de St Aignan-sur-Roë/Renazé
- La Communauté de communes de Cossé le Vivien

37 des 51 communes mayennaises du SAGE de l'Oudon font partie de la Communauté de communes du Pays de Craon. Les missions de la CC sont les suivantes :

- Compétences obligatoires : développement économique et aménagement de l'espace
- Compétences optionnelles : déchets, énergies renouvelables, voirie, logement, équipements, action sociale, assainissement
- Compétences supplémentaires : tourisme, culture / sports / éducation, ...

5.3.4.3. Laval Agglomération

Laval Agglomération est né de la fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de communes du Pays de Loiron en 2018. Ce territoire concerne six communes faisant partie du SAGE Oudon : Beaulieu-sur-Oudon, la Brûlatte, la Gravelle, Loiron-Ruillé, Montjean, et Saint Cyr-le-Gravelais.

5.3.4.4. Anjou Bleu Communauté

Anjou Bleu Communauté est une Communauté de Communes regroupant les communes suivantes : Angrie, Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-L'Evêque, Candé, Carbay, Challain-la-Potherie, Chazé-sur-Argos, Loiré et les deux communes nouvelles : Ombree d'Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu.

Ce territoire représente une grande partie du sud du Bassin de l'Oudon situé en Maine-et-Loire.

ABC est compétente spécialement en aménagement du territoire, en développement économique, dans l'agriculture, le commerce, la gestion des déchets, l'assainissement, l'action sociale d'intérêt communautaire et les équipements culturels.

5.3.4.5. Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA)

La CCVHA a été créée début 2017. Les communes qu'elle regroupe et qui sont situées sur le territoire du Bassin de l'Oudon sont les communes de Chambellay, Erdre-en-Anjou, Grez-Neuville, La Jaille-Yvon, Le Lion d'Angers et Montreuil-sur-Maine.

5.3.4.6. Pays de Château-Gontier

Les communes de cette CC, en Mayenne, située sur le Bassin de l'Oudon sont la commune de Château-Gontier-sur-Mayenne, Prée-d'Anjou, Chemazé, Marigné-Peuton, Peuton, Houssay et la Roche-Neuville.

Il convient de noter que l'ensemble de ces communes, excepté la commune de Peuton, n'adhèrent pas au Syndicat du Bassin de l'Oudon et gèrent donc eux-mêmes la compétence GEMAPI.

5.3.4.7. Chateaubriant Derval

Les trois communes de cette CC, en Loire Atlantique, située sur le Bassin de l'Oudon sont la commune de Villepot, Soudan et Juigné des Moutiers.

5.3.4.8. Roche aux Fées

Les deux communes de cette CC, en Ille-et-Vilaine, située sur le Bassin de l'Oudon sont la commune de Martigné-Ferchaud et Chelun.

5.3.4.9. Vitré Communauté

La commune de cette CC, en Ille-et-Vilaine, située sur le Bassin de l'Oudon est la commune de Rannée.

5.4. Les usagers et organisations professionnelles membres de la C.L.E.

5.4.1. Membres de la CLE

5.4.1.1. La Chambre d'agriculture Pays de la Loire

La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire est un établissement public consulaire, chargé de représenter les différents intérêts agricoles aussi bien ceux des exploitants que des coopératives ou syndicats agricoles. Elle est le porte-parole de tous les acteurs de la profession et intervient pour conduire des missions de service public en faveur du développement agricole local auprès des exploitants.

La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire établit un projet régional stratégique sur 6 ans avec des grands axes et des domaines d'actions. La Chambre possède un plan régional sur la période 2019-2025.

5.4.1.2. Les Chambres départementales de Commerce et d'Industrie

Les Chambres départementales de commerce et d'industrie (CCI) sont des organismes publics consulaires ayant pour objectif le développement économique du territoire. Cela se traduit

entre autres, par un accompagnement des entreprises et leur représentation auprès des instances publiques et des décideurs.

Le Bassin de l'Oudon se situe sur le territoire de la CCI de la Mayenne et de la CCI du Maine-et-Loire, qui sont toutes deux membres de la CLE par un représentant.

5.4.1.3. Les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) de la Mayenne et du Maine-et-Loire sont agréées associations de protection de l'environnement. Leur rôle est d'assurer, outre la répression du braconnage, la protection et la reproduction du poisson d'eau douce, et d'une manière générale, la mise en valeur des eaux douces. Elle joue un rôle important, à savoir la perception des taxes piscicoles qui servent au financement des frais d'alevinage et ceux dus à la surveillance de la pêche en eau douce.

Les FDPPMA regroupent les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Les AAPPMA (plus d'une dizaine sur le bassin de l'Oudon) contribuent à la surveillance de la pêche, exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent, participent à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et effectuent des opérations de gestion piscicoles (art L234.3 du code rural).

5.4.1.4. Les Associations de Défense et de Protection des Usagers

Sur le bassin de l'Oudon des associations œuvrent pour la défense et la protection des usagers. Parmi celles qui sont membres de la C.L.E. il y a :

- L'Association de Défense et de Sauvegarde de la Vallée de l'Oudon (ADVSO)
- L'Association de Sauvegarde des Moulins d'Anjou
- L'Association de consommateurs UFC-Que Choisir 53

5.4.1.5. Les Associations de Protection de la Nature

Il existe deux associations de protection de la nature représentées dans la CLE.

L'association Mayenne Nature Environnement œuvre pour la protection de la nature sur le bassin de l'Oudon (pour la partie située en Mayenne). Ses objectifs sont les suivants :

- Étudier, protéger et promouvoir la faune, la flore, ainsi que les sites et milieux du département de la Mayenne ;
- Protéger et reconquérir la biodiversité en Mayenne, ainsi que ses écosystèmes et leurs interactions ;
- Encourager la connaissance de la faune et de la flore au travers d'expositions, de conférences, de débats, de stages de formation, et de documentations pédagogiques et scientifiques ;
- Développer et promouvoir une éducation à l'environnement favorisant une attitude écocitoyenne.

L'association France Nature Environnement Anjou pour la partie Maine-et-Loire (auparavant Sauvegarde de l'Anjou). Les objectifs de cette association sont de

- Faire comprendre les enjeux environnementaux actuels auprès du grand public
- Protéger le patrimoine naturel et architectural
- Alerter sur les pollutions et infractions environnementales
- Convaincre les décideurs par la présence des militants lors de phases de concertation en vue de la meilleure prise en compte des enjeux environnementaux
- Défendre le droit de l'environnement

L'association agit dans de multiples domaines que sont la biodiversité, l'eau, la question des arbres, les déchets, le patrimoine, la prévention des risques et l'aménagement du territoire.

5.4.1.6. L'association Bretagne Agriculture Sol et Environnement

Créé en 2000, l'association Bretagne Agriculture Sol et Environnement (BASE) a pour objectif de rendre opérationnelle et concrète l'Agriculture de Conservation en Bretagne et en France en participant à l'amélioration des pratiques agricoles, dans le sens du développement durable. Cette amélioration passe notamment par les pratiques de protection des sols et des habitats grâce à une forte réduction du travail du sol (pouvant aller jusqu'à la suppression) par l'intermédiaire des Techniques Culturelles Simplifiées et du semis direct, associés à l'implantation de couverts végétaux en interculture dans l'objectif d'une couverture permanente

5.4.1.7. Les syndicats départementaux de la Propriété Privée Rurale

Les syndicats départementaux de la propriété privée rurale œuvrent au quotidien pour :

- Faire reconnaître le rôle économique de la propriété privée rurale,
- Défendre le libre exercice du droit de propriété, dans toutes ses prérogatives et devoirs, et notamment la liberté d'entreprise et d'initiative des propriétaires ruraux,
- Garantir une rémunération équitable du capital foncier,
- Garantir la bonne qualité écologique et la durabilité de l'exploitation des espaces ruraux et agricoles.

Il existe donc un Syndicat pour la Mayenne et un autre pour le Maine-et-Loire qui sont représentés dans la CLE.

5.4.1.8. La Fédération régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

La Fédération régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FRCIVAM) des Pays de la Loire a pour objectif de promouvoir des systèmes agricoles autonomes et économes, promouvoir une agriculture durable, développer les énergies renouvelables (agriculteurs et particuliers), fédérer des groupes d'échanges... afin de maintenir des campagnes vivantes et accueillantes, par un développement durable et solidaire. Ces agriculteurs et citoyens cherchent à mettre en place des nouvelles pratiques prenant en compte les défis actuels environnementaux, sociaux et économiques.

5.4.1.9. Les syndicats des exploitants des plans d'eau

Le syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe est membre de la C.L.E. Parmi ses multiples domaines d'interventions, il joue un rôle dans :

- La défense du droit de propriété sur les étangs, les plans d'eau, les rives et le lit des cours d'eau du domaine privé ainsi que du droit de pêche exclusif y attaché ;
- La sauvegarde de la qualité de l'eau par, notamment, la protection contre toute pollution, la préservation des écosystèmes aquatiques dans les plans d'eau, cours d'eau du domaine privé et zones humides en vue d'y assurer le maintien et le développement de la faune et de la flore.

5.4.1.10. Le club nautique Segréen

Le Club Nautique Segréen est situé à Segré. Ce club est une association qui est chargée de la gestion du port de Segré avec les différents emplacements de bateaux et services attachés à cette navigation. Cette association est aussi chargée d'informer les usagers des règles d'éclusages mises en place par les départements du Maine-et-Loire et de la Mayenne.

5.4.1.11. Filière Aquacole des Pays de la Loire

La Filière Aquacole des Pays de la Loire a pour missions de porter la voix des aquaculteurs auprès des instances décisionnelles locales et de l'Etat, de promouvoir une aquaculture locale et durable et de valoriser les produits en circuits courts.

5.4.2. Les autres

Bien d'autres acteurs interviennent sur le bassin versant de l'Oudon (liste non exhaustive).

Dans le cadre de la révision du SAGE Oudon, il a été intégré une démarche d'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur le bassin de l'Oudon afin d'éviter un classement du territoire en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), par arrêté préfectoral. Cette mesure préserverait la ressource sur les aspects quantitatifs mais restreindrait donc les prélèvements pour les usagers du territoire.

Pour ce faire, un groupe de travail PTGE a été mis en place afin de l'élaborer. Ce groupe est composé des acteurs du territoire (services de l'Etat, élus locaux, usagers et associations). On y retrouve notamment de nombreux acteurs issus de la CLE.

Les préconisateurs agricoles sont aussi des acteurs qui interviennent sur le Bassin de l'Oudon. Ces derniers aident les exploitants agricoles dans leurs prises de décisions pour les exploitations. L'objectif visé est la réduction des intrants dans l'objectif de l'amélioration de la qualité de l'eau.

6. Evaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E. 2022

Données de l'évaluation actualisées.

La cellule d'animation de la Commission Locale de l'Eau réalise chaque année l'évaluation du S.A.G.E. : suivi des indicateurs ainsi que l'avancement de la mise en œuvre des dispositions et règles.

Des indicateurs « clé » ont été définis et sont suivis annuellement, d'autres le sont moins fréquemment.

Ce travail est présenté annuellement à la C.L.E. et est adossé au rapport annuel (annexe). La présentation (données travaillées) est mise à disposition sur le site Internet :

<https://bvoudon.fr/qui-sommes-nous/la-cle/rapports-annuels>

Enfin, les données brutes sont désormais mises à disposition du public via l'observatoire de l'eau.

6.1. Indicateurs du SAGE : Fiches d'évaluation et illustrations

Ces indicateurs sont accessibles en ANNEXE 12.

6.2. Tableau d'avancement des dispositions du SAGE

Ce tableau d'avancement est disponible en ANNEXE 12.

6.3. Observatoire de l'eau du bassin de l'Oudon

Les données de l'Observatoire de l'eau du Bassin Versant de l'Oudon sont accessibles via les liens suivants :

https://observatoire.sevre-nantaise.com/mutualisation_v2/?territoireId=28

<https://www.bvoudon.fr/qualite-de-l-eau/observatoire-de-l-eau>

6.4. Rapports annuels de la CLE

L'ensemble de ces documents sont accessibles en ANNEXE 12

L'annexe comporte aussi la cartographie du réseau de surveillance des étiages (réseau ONDE de l'OFB) de 2023.